

PV CA EWETA – MARDI 26 AOUT 2014 – A BOUGE

Présences : Anne Peters, Nadine Moreau, Dany Simon, Hugues Procureur, Stratos Dzeprailidis, Marc Kill, Béatrice Delperdange, André Jordens, Jean-Pierre Masse, Jean-Marie Noël, Isabelle Goguin, Éric Chardon, Stéphane Emmanuelidis, Laurent Breyne, François Hubert, Dany Drion.

Procurations : Patrick Godart, Walter Afano, Jean-François Declercq, Henri Erpicum, Danielle Elias, Ladislav Nagant, Jean-François Mattivi.

Excusés : Guy Niset, Jean-Louis Marchant, Florence Prignon.

22 ETA présentes ou représentées, le quorum est atteint

1. Approbation du PV du CA du 06 juin 2014.

Le PV est approuvé à l'unanimité

2. Situation financière de l'EWETA : Situation financière arrêtée en juillet 2014.

Les comptes présentent au 30 juillet 2014 un mali à tempérer car :

- Certains subsides ne sont pas encore perçus (projets européens)
- Le Budget formation du FSEW reste en attente d'une décision du CG du Fonds comme chaque année, les partenaires sociaux doivent décider de la redistribution en cas de boni entre Partenaires Sociaux. Le PV de la dernière réunion du FSEW mentionne que ce budget ne sera pas redistribué, mais ce n'est pas ce qui avait été dit en séance. Les représentants de l'EWETA au CG vont être attentifs à rectifier cette information.
 - Le budget que nous recevons de notre Ministre de tutelle pour la promotion du secteur sera supérieur cette année de 3.000 €, c.-à-d., 34.000 € au lieu de 31.000 €
 - Cotisations membres : 4 ETA n'ont pas encore payé leur cotisation 2014
 - Les charges : dépenses prévues 392.000 €. A ce niveau, seuls 193.000 € sont dépensés mais il reste encore 4 mois.
 - En matière de salaire, le poste de juriste a été suspendu entre mars et septembre et donc pas de salaire payé mais bien un pécule de sortie. Les subsides APE sont aussi suspendus.
 - Rétribution des tiers : budget de 6.000 € pour salons, participation expo... qui n'auront pas lieu, en tous cas rien n'est prévu de tel cette année.
 - Budget action juridique : montant budgétisé 8.000 € en prévision de poursuites de l'action en justice dans le cadre du dossier prison pour la plainte introduite auprès du conseil de la concurrence

Le Mali de 15.517 € est donc à tempérer car il n'est que temporaire et on ne s'est pas écarté des grandes lignes budgétaires. En outre il n'y a pas de soucis de trésorerie.

3. Point de la situation sur l'avenir de l'EWETA.

Le groupe de réflexion s'est réuni à plusieurs reprises et a obtenu un accord sur la future structure de l'EWETA mais l'accord sur la partie structure du conseil d'administration a été remis en cause. Il appartiendra à l'assemblée générale de prendre une décision.

Une assemblée générale sera convoquée pour valider les travaux de ce groupe de réflexion en date du mardi 23 septembre à 9h30.

4. Transfert des compétences et mise en place du nouveau gouvernement wallon : Avenir pour notre secteur - état d'avancement des travaux du GT Transfert de compétences.

Une entrevue a été demandée au Ministre Prévot (notre nouveau ministre de tutelle). La note envoyée aux administrateurs a été adaptée en tenant compte de la déclaration de politique générale. Elle relevait que nos préoccupations à nous qui représentons l'emploi peuvent être éloignées de celles du nouvel OIP. La note nous positionne tout autant comme structures avec une mission à priorité sociale, ce qui relève de la compétence de l'action sociale. Mais nos préoccupations relèvent aussi de la sphère emploi. D'où la nécessité de créer des ponts et des synergies avec l'emploi pour obtenir un renforcement mutuel et des complémentarités. En Conclusion, les ETA souhaitent remplir au mieux leur mission, mais elles doivent aussi faire évoluer leurs structures. D'où souhait de nous tourner vers d'autres partenaires.

Cette note est un document de base pour aller à la rencontre de personnes influentes dans la stratégie de formation du gouvernement. L'EWETA a tenté de rencontrer les personnes qui s'occupent de la politique emploi mais, à ce stade, les cabinets s'installent et avancent dans les grandes lignes.

Sinon, la Ministre de l'Emploi, Madame Tillieux, connaît particulièrement notre secteur, notre message pourra donc bien passer.

Dans la DPR, on parle de PH et plus particulièrement de l'emploi des PH en ETA notamment pour renforcer le rôle tremplin vers l'emploi ordinaire. Nous devons rester attentifs à cette formulation qui n'est pas correcte puisque même les textes législatifs reconnaissent les ETA comme insertion en soi.

La note de l'EWETA manque de concret. Un nouveau membre de cabinet a besoin de chiffres. Montrons-leur le poids du secteur et la valeur de celui-ci pour les PH en opposition avec le coût que cela représenterait pour les pouvoirs publics. Ex : la TVA que nous payons, le précompte, chiffre d'affaire, combien coûte un emploi à la RW, combien coûte un travailleur au chômage. Autre exemple, comparer la création de l'emploi en ETA les 5 dernières années en rapport avec le reste de la Wallonie. Pour compléter le tableau (à plus long terme), nous ferons appel à nouveau au professeur Defourny dès la rentrée.

Aux Ministres de l'Emploi et de l'Action sociale, nous voulons demander un engagement concret dans la politique d'emploi en ETA.

Mardi 2 septembre, l'EWETA envoie des chiffres au Conseil d'administration, réactions attendues pour jeudi 4 septembre.

5. Quota d'emplois AWIPH : point de la situation.

L'enquête a donné ces chiffres :

Nombre de réponses :	52		
Quota attribué en section 1	5.661		
Quota subsidié au 31/12/2013	5.684		
Quota réalisé au 31/03/2014 au moins 62 h sur 1 mois du trimestre	5.827	143	2,52%
Quota projeté au 31/12/2014 au moins 62 h sur 1 mois du trimestre	6.151	467	8,22%
Quota projeté au 31/12/2015 au moins 62 h sur 1 mois du trimestre	6.353	669	11,77%

L'AWIPH nous signale plutôt 5.532 emplois en Section1 au 1^{er} trimestre2014.

La raison de cette différence est peut-être que tous les membres n'ont pas compris que seuls les travailleurs ayant presté plus de 62 heures sur un des mois du trimestre entrent en ligne de compte dans le quota.

Ce point est lié au point précédent concernant le potentiel d'emplois du secteur.

6. Mandat externe EWETA :

- Remplacement mandat APEF d'Anne Peters : poste à pourvoir

Le but principal de l'APEF est l'organisation de formations pour le personnel des secteurs membres. L'APEF perçoit les cotisations de ses membres, elle trouve des formateurs et négocie des prix, elle établit un catalogue qu'elle soumet aux membres qui peuvent s'y inscrire et profiter de la gratuité des formations. Le secteur des ETA ne cotisant pas comme tous les autres membres, elles n'ont pas accès à la gratuité des formations. L'APEF est aussi l'employeur juridique du personnel de tous les Fonds Maribel sauf pour le nôtre.

Mr Emmanuelidis est président de l'APEF, le CA de l'APEF se réunit tous les mois.

Monsieur Chardon Éric se porte candidat à la succession de Mme Peters. Sa candidature est validée à l'unanimité des voix. Ce remplacement sera signalé à notre Fonds Maribel social qui devra le signaler, à son tour, à l'APEF.

7. Promotion du secteur :

- Action d'ambassadeur avec la VLAB : état d'avancement;

Comme déjà annoncé lors d'un précédent CA, il s'agit d'un projet développé par la VLAB depuis 2005 et dont la Febrap et l'EWETA ont échangé l'idée de l'organiser avec les 3 fédérations au niveau national. Chaque année, une entreprise collaborant avec une ETA est nommée ambassadrice. Pendant 1 an, elle doit s'engager à parler de sa collaboration avec les ETA, conférence de presse, mentionner sa qualité d'ambassadeur dans ses courriers, événement, etc... réunissant les ambassadeurs précédents et les ETA.

L'avantage pour le client ambassadeur est qu'il met en avant sa RSE mais tous les frais sont à sa charge.

Coût d'entrée dans ce concept : la VLAB a eu recours à une agence de communication pour développer le concept, ça lui a coûté 5.000 euros. Elle demanderait donc à l'EWETA et à la Febrap de contribuer chacun pour un tiers de la somme, soit +/- 1700 €.

Les administrateurs ne sont pas convaincus par les retombées. Ils ne sont pas prêts à payer ce prix sans certitudes de retombée. L'idée est pourtant intéressante mais les administrateurs pensent que la façon dont elle est déclinée n'est pas la meilleure. On peut se faire sponsoriser par nos clients pour faire un événement, au niveau de l'EWETA seul, qui met en avant notre collaboration. Via Cap 48 par exemple.

- Action dans le cadre de la journée de la personne handicapée le 3 décembre : proposition d'actions.

L'année dernière, pour cette journée, les portes de 5 ETA ont été ouvertes à la presse autour du thème des femmes au travail dans les ETA. Que veut-on cette année ? Action presse ou lobbying politique avec une action de visibilité où on pourrait mettre en évidence qu'on n'est plus des ateliers protégés.

Ophélie Luciano enverra une proposition dans ce sens aux membres.

8. Projets européens : le point

- *Projet Transition – Insertion* : déposé au FSE pour une demande de prolongation jusqu'en 2020, la décision ne sera pas connue avant début 2015. Actuellement, nous pouvons fonctionner dans le cadre d'une année de transition pour 2014-2015 et il est envisagé que 2 personnes, à travers Monsieur Hubert et une personne sur Namur, s'implique et plus d'écoles aussi. Le suivi administratif sera donc plus important.

- *Projet INTERREG* : Il sera déposé d'ici la fin de l'année. La rédaction du projet avec les partenaires est en cours de finalisation.

- *Projet Erasmus + : Le projet est déposé. Il cible les métiers verts et le partage des bonnes pratiques d'accompagnement et de formations. (Après le CA, nous avons reçu décision du FSE malheureusement négative).*

9. Divers :

1. *La confédération de la construction wallonne demande une rencontre avec notre secteur dans le cadre de l'application des clauses sociales dans les marchés publics; Deux facilitatrices des clauses sociales veulent rencontrer l'EWETA le 10 septembre pour essayer de connaître le secteur et les possibilités de collaborations. Mr Noël demande que les gens de terrain puissent participer à la rencontre.*

Il est décidé de lancer l'invitation au CA pour qu'une ETA dans le domaine accompagne le secrétariat.

2. *Calendrier CA 2015. Les disponibilités des salles ayant été vérifiées, les dates sont fixées aux 3^{èmes} mardis des mois de janvier, mars, mai, et octobre. Ainsi que le dernier mardi d'Août et le 2^{ème} mardi de décembre avant l'assemblée générale statutaire relative au budget. L'assemblée de juin se tiendra le 5 juin dans la province de Namur.*

3. *Mr Noël voudrait savoir ce qu'il en est de la prise de position de l'AWIPH dans une situation de changement de fonction au sein de son ETA et entraînant un changement de subside de cadre à production. En effet, suite à une réorganisation interne, chez lui, relative à l'assistant de direction en place, l'AWIPH menace de revoir sa subsidiation à la baisse et de reprendre un soi-disant trop perçu sur les années antérieures. Une autre ETA namuroise a connu un cas similaire où l'AWIPH a pris position dans le même sens. Les administrateurs présents n'ont pas connu de situation similaire.*

Dany Drion,

Président a.i.